

SAPEURS POMPIERS DE L'AIN

ANNEXE 1 GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES PEDAGOGIQUES

CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPP ET SPV

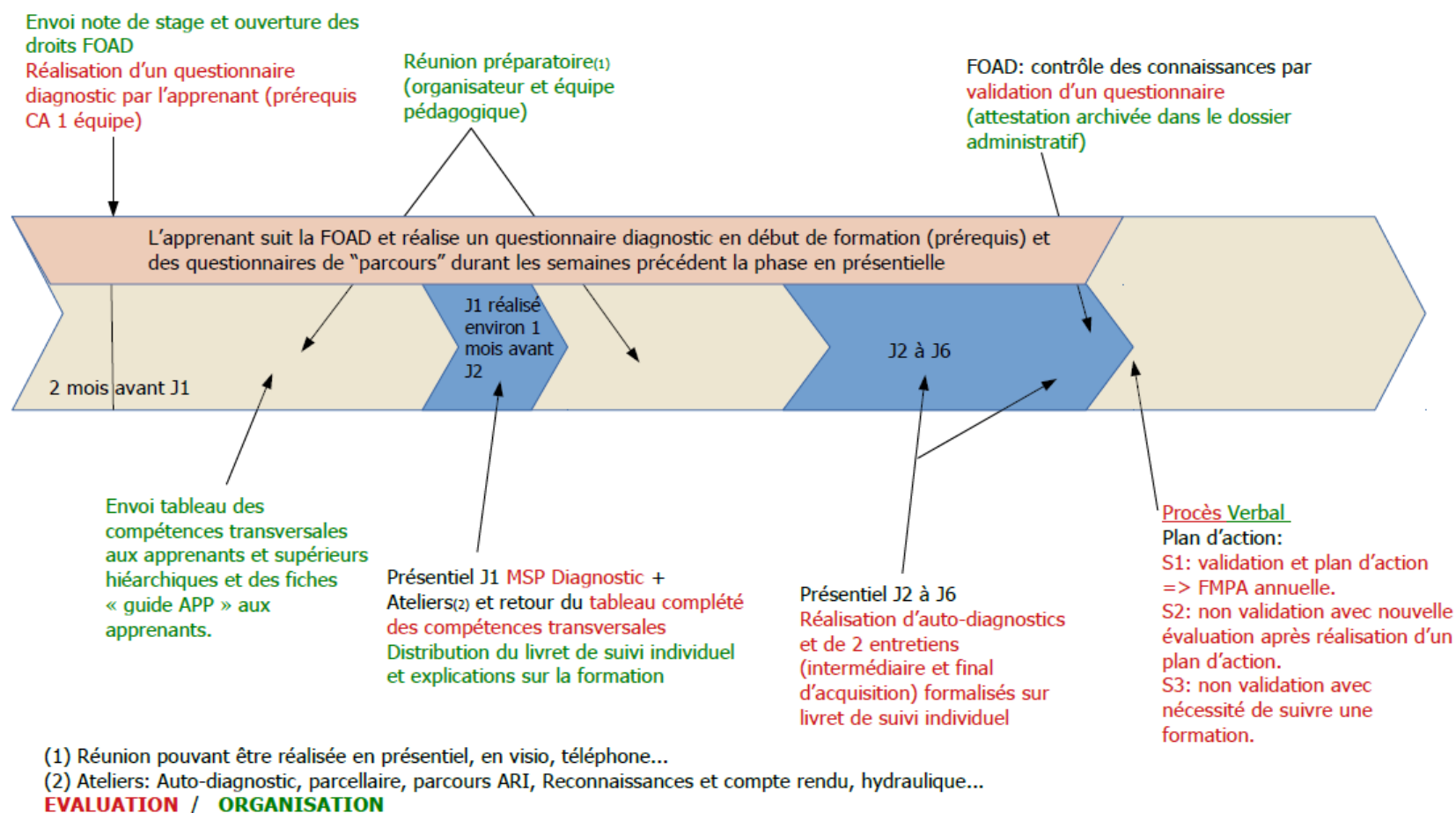
A qui est destiné ce guide ?.....	4
Comprendre la chronologie de la formation.....	4
Organiser la formation.....	5
Organiser une réunion préparatoire.....	7
Mettre en œuvre la formation.....	8
Modalités d'évaluation.....	9
L'apprenant co-évalue ses compétences transversales.....	12
Concevoir et animer des MSP.....	14
Concevoir et animer APP.....	15
Thèmes de MSP et APP à proposer.....	16
L'apprenant s'auto-évalue.....	19
Le formateur évalue les performances de l'apprenant.....	20
Fiches « guides APP ».....	22
Carnet de bord.....	25
Procès Verbal d'attribution des compétences CATE SPV.....	26
Procès Verbal d'attribution des compétences CATE SPP.....	27

A qui est destiné ce guide ?

Aux personnes chargées d'accompagner les apprenants dans le développement de leurs compétences de chef d'agrès tout engin, à savoir :

- les concepteurs, formateurs, experts composant l'équipe pédagogique de la formation ;
- les organisateurs de formation ;
- les accompagnateurs de proximité en CIS ;
- les Chefs de CIS ou de services.

Comprendre la chronologie de la formation



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
PUBLIC VISE	Sapeurs-Pompiers
CONDITIONS D'ACCES	SPP : être adjudant SPV : être adjudant ou sur demande du groupement territorial > SERGENT
PREREQUIS	SPP : chef d'agrès une équipe dans les 4 domaines d'activités SPV : chef d'agrès une équipe VSAV et OD minimum et en fonction des CIS d'affectation MSR et/ou MEA
OBJECTIFS	Commander une intervention incendie en tant que COS ou sous l'autorité d'un COS lors des missions contre l'incendie. Agir selon les règles relatives à la santé, à la sécurité et qualité de vie en service (SSQVS). Agir au sein d'un collectif, s'impliquer dans son emploi, maintenir la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et matériels.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	Arrêté du 22 aout 2019 relatif à la formation des SPP et des SPV, RIOFE CATE du SDIS01
EVALUATION	CERTIFICATIVE Evaluation auto diagnostic: OUI Evaluation formative critériée: OUI Jury: SPP
AGREMENT	Sans objet
ACCES EN DISPENSE DE FORMATION	OUI après avis de la commission compétente
CONTRAINTES PHYSIOLOGIQUES	Formateur: NON Apprenant: OUI Assistant: NON
FMPA	OUI annuellement
PV DE STAGE ET EMARGEMENT	OUI
DOCUMENT DELIVRE SI VALIDATION	DIPLOME DE CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPP OU SPV (RIOFE CATE)
EMPLOI OPERATIONNEL	CHEF D'AGRES LUTTE CONTRE L'INCENDIE
DOCUMENT OU ELEMENT A FOURNIR	CODE D'ACCES ENASIS, 2 mois avant le début du stage LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL, 1 par apprenant ANNEXE 2 FICHE D'AUTO-DIAGNOSTIC X40 (cf guide) TABLEAU SYNTHESE DES MSP, 1 par apprenant (cf guide) FICHE EVALUATION FORMATIVE CRITERIEE X8 (cf guide) GUIDE ACCOMPAGNEMENT EQUIPE PEDAGOGIQUE x 1

ORGANISATION DE LA FORMATION

TYPE DE FORMATION	Intégrée avec équipiers lutte incendie et/ou chefs d'équipe lutte incendie
LIEUX	Journée diagnostic: CFD, formation non intégrée Session: CFD et/ou CIS
DUREE	FOAD: estimée à 32 heures (en autonomie) accès environ 2 mois avant J1 Journée diagnostic : 8 heures (1 jour) environ 1 mois avant J2 Session: 40 heures (5 jours)
NOMBRE D'APPRENANTS	4
NOMBRE DE FORMATEURS ACCOMPAGNATEUR	2 dont 1 sur la totalité de la formation L'équipe pédagogique doit maîtriser l'activité/emploi de chef d'agrès tout engin et les techniques d'animation de groupe et de développement des compétences.
ASSISTANT LOGISTIQUE	1 à 2 par jour
CONDUCTEUR MANOEUVRANT	Journée diagnostic: 1 titulaire du COD1 Session: 2 titulaires du COD1
EXPERT	OUI en fonction des APP demandés (ex: préventionniste, simulateur feu réel...)
MANOEUVRE DE NUIT	Non prévue
DOCUMENTS STAGIAIRES	ENASIS
EFFETS	EPI FEU + changes et nécessaire de toilette

EQUIPE PEDAGOGIQUE

FORMATEUR	2 Formateurs dont 1 Responsable de l'action de formation (FORACC ou CONCEPTEUR) A minima titulaire du FORACC et CATE et à jour de FMPPA
OCCASIONNEL	1 FORACC en tutorat ou ACCPRO en remplacement ponctuel
LOGISTICIEN	Mise en place de MSP Utilisateur compresseur d'air Plastron
EVALUATEURS	Evaluation continue et certificative
JURY	SPP: composition de la commission > RIOFE CATE

LOGISTIQUE

ENGIN	2 EPT sur toute la formation + 1 MEA sur J5 et J6
KIT	2 MSP (cf inventaire du CFD)

Organiser une réunion préparatoire

La gestion de l'articulation générale de la formation repose sur l'implication, la communication et la coordination des membres de l'équipe pédagogique (Cf. chronogramme en page 3 du présent guide).

Une ou plusieurs réunions de coordination sont organisées et animées par l'organisateur de formation. Placées en amont de la formation elles ont pour objet :

- l'analyse des candidats et du travail personnel réalisé au sein de leurs unités opérationnelles et de la FOAD;
- la préparation des MSP diagnostics ;
- la préparation de la logistique nécessaire au bon déroulement de la formation ;
- l'identification des différents centres d'incendie et de secours qui accueilleront la formation ;
- la répartition des différentes tâches à accomplir (préparation des MSP, contact avec les entreprises, les autres services, impression des livrets de suivi individuel, etc.)

Les outils de communication tels que les groupes de discussion instantanée, le téléphone et les mails doivent être privilégiés pour la coordination et les échanges de l'équipe pédagogique.

La semaine de formation en présentiel s'organise, au choix de l'équipe pédagogique et après accord de l'organisateur de formation, au Centre de Formation Départemental ou dans un ou plusieurs centres d'incendie et de secours, sous réserve de l'autorisation du/des chef(s) de centre concerné(s). Cet accord est recherché par l'organisateur de la formation.

L'équipe pédagogique s'assure en amont de la formation de disposer des sites suffisants en nombre et intérêt pédagogique afin d'assurer des mises en situations professionnelles se rapprochant le plus possible de la réalité (calage lors des réunions de coordination).

A ce titre, elle peut solliciter l'organisateur pour la rédaction et l'envoi des courriers et e-mails de demande d'autorisation auprès d'organismes, d'établissements publics, ou privés, ou tout autres responsables des sites identifiés.

Des demandes verbales/e-mail peuvent être formulées par l'équipe pédagogique auprès des riverains, élus locaux, responsables d'entreprises, etc, pour être autorisé à réaliser des mises en situations professionnelles.

Toutes les autorisations obtenues sont conservées par l'organisateur.

Des conventions sont signées entre le SDIS de l'Ain et des partenaires publics ou privés (ex: office HLM). L'organisateur de formation veille à s'assurer de la validité de ces conventions et le cas échéant à leur renouvellement.

Mettre en œuvre la formation

	JOUR 1 JOURNEE DIAGNOSTIC	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5	JOUR 6
EQUIPE PEDAGOGIQUE						
FORMATEUR	2	2	2	2	2	2
FORMATEUR OCCASIONNEL	1	1	1	1	1	1
LOGISTICIEN	1 à 2	1 à 2	1 à 2	1 à 2	1 à 2	1 à 2
CONDUCTEUR	1	2	2	2	2	2
LOGISTIQUE						
ENGIN	1 EPT	2 EPT	2 EPT	2 EPT	2 EPT et 1 MEA*	2 EPT et 1 MEA*
KIT	1 MSP	2 MSP	2 MSP	2 MSP	2 MSP	2 MSP
VECTEUR LOG	1	2	2	2	2	2
DEPLACEMENT	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SALLE	1	2	2	2	2	2
REPAS	12 à 14	9 à 12	9 à 12	9 à 12	9 à 12	9 à 12
HEBERGEMENT	SO	SO	SO	SO	SO	SO
PLATEAU TECHNIQUE						
MAF	OUI	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)
CAISSON	OUI	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)
CEPARI	OUI	SO	SO	SO	SO	SO
AIRE GAZ	OUI	SO	SO	SO	SO	SO
AIRE DESINCAR	OUI	SO	SO	SO	SO	SO
AIRE SD	NON	SO	SO	SO	SO	SO

* sous réserve des possibilités opérationnelles du jour

SO: Sans Objet / (1) si formation organisée au CFD

Modalités d'évaluation

La finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie du stagiaire dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel et ce, en vue de la délivrance du diplôme.

A l'issue de la formation en présentiel, le chef d'agrès tout engin doit être capable de traiter en autonomie et dans le respect des doctrines opérationnelles et des règles de sécurité une intervention mettant en cause un feu de structure ou des matières dangereuses (ex :gaz toxique et/ou explosif, etc) impliquant une ou plusieurs victimes.

Le chef d'agrès tout engin apprenant est évalué de manière continue et individuelle. La mesure des compétences se réalise lors de mises en situations correspondantes aux activités et aux compétences décrites dans le RIOFE.

- Les compétences opérationnelles (blocs de compétences 1, 2 et D du RIOFE) sont évaluées tout au long de la formation.
- Les compétences transversales (blocs de compétences A, B et C du RIOFE) sont co-évaluées par l'apprenant à différentes étapes du processus de formation et concernent :
 - le chef de CIS ou de service, avant le début de la formation. Pour se faire, l'organisateur leur adresse par mail au moins un mois avant le début du stage, le tableau d'évaluation des compétences transversales (pages 11 et 12) afin de leur permettre d'évaluer selon trois critères (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis) les compétences de l'apprenant. L'apprenant restituera cette évaluation à l'équipe pédagogique lors de la journée diagnostic. Le chef de CIS ou de service peut déléguer cette évaluation à une autre personne.
 - le responsable de stage, au cours de la formation en présentiel et à partir de l'observation des activités du chef d'agrès tout engin apprenant. Il complète le tableau d'évaluation des compétences transversales (pages 11 et 12). Cette annexe est adressée avec le livret de suivi individuel par l'organisateur de formation et par mail au supérieur hiérarchique et à l'apprenant en fin de formation. L'original est conservé dans le dossier administratif du stage.

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur un livret de suivi individuel (annexe 2A et 2B). Ce livret est complété régulièrement tout au long de la formation par l'apprenant et l'équipe pédagogique. En fin de formation une copie de ce livret est envoyée à l'apprenant et à son supérieur hiérarchique, l'original est archivé dans le dossier administratif.

Quatre temps d'évaluations sont présents dans la formation des chefs d'agrès tout engin :

➤ Évaluation diagnostic :

Réalisée en début de parcours, environ un mois avant le stage, elle permet d'une part de s'assurer que l'apprenant détient les prérequis nécessaires pour suivre cette formation, à savoir les compétences de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe, et d'autre part d'établir un état des compétences de l'apprenant afin de construire son parcours de formation individuel. La formation à distance réalisée en amont de la journée diagnostic permet à l'apprenant de se situer par rapport aux connaissances attendues. La réalisation du questionnaire diagnostic en FOAD est obligatoire pour suivre la formation. En complément de la MSP diagnostic, des ateliers sont proposés (fiches « guide APP » pages 21 à 23) afin de s'assurer que les apprenants maîtrisent les savoirs-agir.

Dans le cas d'un apprenant dont le niveau de compétence initial serait trop insuffisant en raison d'un manque de préparation et d'implication de sa part, un report de la formation peut être prononcé par l'organisateur de formation. Cette décision ne peut intervenir qu'après que l'apprenant ait été avisé de son manque d'implication par l'équipe pédagogique, constaté par :

- un manque d'assiduité et/ou de connaissances lors des contrôles de connaissances via la plate-forme numérique ;
- un niveau de compétences trop faible, notamment sur les prérequis de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe, dû à un manque de préparation ;

Après un échange visant à identifier les difficultés rencontrés par l'apprenant, le binôme apprenant/formateur formalise l'arrêt de la formation sur le livret de suivi individuel (annexe 2A et 2B). Le supérieur hiérarchique de l'apprenant est avisé de cette décision dans les plus brefs délais par l'organisateur de la formation.

➤ Auto-évaluation accompagnée :

Une MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'auto-évaluation qui peut être accompagné par un formateur. Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans son auto-

évaluation. Une fiche d'auto-diagnostic « MSP » post action, facilite cette évaluation (page 18). A l'issue de cette réflexion partagée, ces fiches servent à compléter le tableau de suivi des MSP du livret de suivi individuel (annexe 2B). Ce tableau synthétise les MSP réalisées et pour chacune des compétences, permet à l'apprenant de se positionner selon trois critères (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis). Cet outil permettra au binôme apprenant/formateur de confronter leurs points de vue lors des entretiens intermédiaires et final d'acquisition. Une compétence non évaluée lors de la MSP est notée « NE = Non Évaluée ».

L'apprenant réfléchit à ses actions et verbalise les raisons de ses décisions. Cette verbalisation est accompagnée par le formateur afin de centrer la réflexion sur les besoins individuels.

L'équipe pédagogique analyse les pratiques à l'aide d'outils d'observation de leur choix (vidéos, grilles d'observation critériées, prises de notes...). Ces éléments sont pris en compte tout au long de la formation et portés à la connaissance de l'apprenant pour l'accompagner dans ses auto-évaluations.

➤ Évaluations formatives critériées :

Le contrôle des connaissances et des habiletés peut être réalisé à partir de QCM, QROC, interrogations orales, ou ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Des outils d'observation critériés peuvent être réalisés par l'équipe pédagogique.

Les évaluations formatives liées aux performances relatives aux techniques et aux procédures peuvent être évaluées lors de MSP en s'appuyant sur des fiches d'évaluation formative critériée (pages 19 et 20).

Ces fiches d'évaluation n'ont pas vocation à être utilisées systématiquement. Elles sont ponctuellement utilisées par l'équipe pédagogique pour révéler le degré de performance de l'apprenant.

Les indicateurs (critères) portent sur :

- La qualité de la réponse : exactitude, précision, rigueur,...
- Le process utilisé pour y répondre : habileté, adéquation, adaptation,...
- Les normes applicables : connaissances, respect, conformité,...
- Le comportement : attitudes, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence,...

➤ Évaluations sommatives et certificatives.

L'évaluation sommative et certificative des compétences est réalisée à partir de l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique est chargée de l'analyse des livrets de suivi individuel qui comprennent toutes les évaluations (questionnaire diagnostic de la plate-forme numérique, auto-évaluations, QCM, QROC, fiches d'évaluations critériées et comptes-rendus d'entretiens intermédiaires et d'acquisition).

Deux temps sont consacrés à la formalisation de l'évaluation sommative certificative :

1/ L'entretien intermédiaire :

L'entretien intermédiaire est détaché de l'action et peut intervenir au moment choisi par l'apprenant. Dans le cas où un apprenant ne solliciterait pas un formateur, ce dernier doit favoriser les échanges et si besoin guider l'apprenant dans ses pratiques tout en veillant à son épanouissement, au développement de son autonomie et de ses compétences. Il peut intervenir autant de fois que l'apprenant le souhaite. Il constitue un point d'étape obligatoire dans le parcours de l'apprenant.

Détaché de l'action, l'entretien intermédiaire permet à l'apprenant d'évaluer ses besoins en définissant avec le formateur les choix à venir. La liberté de parole participe activement au développement du sentiment d'efficacité personnelle.

Trois critères d'évaluation (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis) permettent au binôme apprenant/formateur de formaliser sur le livret de suivi individuel (annexe 2A), l'atteinte totale, partielle ou la non atteinte des compétences lors des MSP. A ce moment de la formation, les MSP sont adaptées à la zone proximale de développement de l'apprenant et peuvent ne pas être en correspondance avec le niveau attendu en fin de formation (cf chapitre modalités d'évaluation page 8 du présent guide).

Cet entretien est consigné dans le livret de suivi individuel.

2/ L'entretien final d'acquisition :

L'entretien d'acquisition consiste en un échange durant lequel l'apprenant, accompagné par un formateur, détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences définies dans le référentiel.

Le formateur consulte le livret de suivi individuel contenant l'ensemble des évaluations et accompagne l'apprenant dans l'analyse de sa progression et dans la décision d'acquisition ou non des compétences.

Il peut également s'appuyer sur un « carnet de bord » (page 24). Ce carnet permet de retracer le parcours de l'apprenant (difficultés individuelles et/ou collectives, APP/MSP proposés et réalisés).

Le binôme renseigne le tableau de validation des compétences dans le livret de suivi individuel qui détermine l'aptitude finale de l'apprenant et rend la décision de l'aptitude à exercer la fonction de chef d'agrès tout engin à l'issue de la formation en présentiel.

Deux critères d'évaluation sont identifiés (Acquis / Non Acquis). Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « **acquises** » pour les **cases grisées** et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches.

A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation d'un bloc de compétences et donc de la formation.

Les blocs de compétences validés restent acquis dans la limite de trois ans à compter de la date de l'entretien final d'acquisition. Passé ce délai, l'apprenant qui n'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences doit suivre l'intégralité d'une formation.

Un Procès Verbal (PV) (page 25 et 26) est établi par le jury en fin de formation. Il précise pour chacun des apprenants la validation ou non des blocs de compétences et les modalités de mise en œuvre du plan d'action.

L'apprenant co-évalue ses compétences transversales

COMPETENCES TRANSVERSALES DU CHEF D'AGRES TOUT ENGIN					
Activités	Compétences associées	Performances	NA	ECA	A*
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité	Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux,			
	Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions	Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés			
	Contribuer au « bien vivre ensemble »	Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers			
	Préserver le potentiel physique et psychologique	Auto-évaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Auto-évaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique			
B. S'impliquer dans son emploi (SPP) / activité (SPV)	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	Observer la situation, le contexte, l'environnement Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes			
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	Adapter son comportement aux circonstances Anticiper sur les évolutions de la situation			
	Développer et encourager la réflexivité	Autoévaluer les compétences et connaissances Contribuer à l'autoévaluation des compétences Identifier les axes d'amélioration à développer			
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif	Développer les compétences et connaissances Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances			

	Comprendre et rédiger des écrits	Utiliser les moyens de communication à disposition Comprendre les documents écrits Élaborer des écrits			
	Exercer en qualité d'acteur du service public	Agir conformément aux missions du service public Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public			
	Diffuser la culture du service public	Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS			
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	Analyser les forces et faiblesses du collectif Développer la notion de collectif			
	Travailler avec et pour le collectif	Partager l'intérêt commun Favoriser la bienveillance			
	Échanger et partager les informations	Echanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées			
	Développer le collectif en qualité de leader	Dynamiser le groupe et l'esprit collectif Valoriser diversité et mixité			
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle Réaliser des contrôles croisés			
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement			
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux			

***NA= Non Acquis / ECA=En Cours d'Acquisition / A = Acquis**

Date:	Nom et signature Apprenant:	Nom et signature du supérieur hiérarchique:
--------------	------------------------------------	--

Ce tableau complété par l'apprenant et son supérieur hiérarchique (chef de CIS , chef de service...) permet d'évaluer les compétences transversales. Il est rapporté par l'apprenant chef d'agrès tout engin lors de la journée diagnostic. Il est archivé dans son livret de suivi individuel.

En fin de formation le responsable de stage apporte une appréciation dans la case ci dessous. Ce document est adressé avec le livret de suivi en fin de formation au supérieur hiérarchique.

Appréciation en fin de formation par le responsable de stage:	Nom et signature:
--	--------------------------

Concevoir et animer des MSP

Les équipes pédagogiques créent des parcours individualisés centrés sur une mixité de techniques pédagogiques. Cependant, les mises en situations professionnelles (MSP) doivent représenter 70 % du temps pédagogique, et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non de la compétence par l'apprenant.

Une analyse des risques est effectuée avant chaque création de MSP.

L'organisation de MSP dans des établissements recevant du public (ERP) ou dans les établissements répertoriés (ETARE), doivent faire l'objet d'une information préalable auprès du chef du bureau prévention ou prévision du groupement territorial concerné.

En fonction des coutumes ou du contexte local, l'autorité municipale sera avisée, au préalable, de toute action de formation sur le territoire de la commune (ex: mail/tph au secrétariat de mairie).

Une autorisation préalable de l'autorité municipale, ou des services compétents, doit être recherchée avant l'organisation des mises en situation sur la voie publique ou bâtiments publics.

Pour chaque MSP réalisées à l'extérieur des structures du SDIS01, susceptibles de générer des appels au 18-112, une information systématique doit être faite auprès du CTA/CODIS à chaque début et fin de MSP en précisant l'adresse exact et le scénario réalisé.

Pendant les phases de transit des véhicules en MSP, le code de la route doit être respecté. L'utilisation du gyrophare et du deux tons est proscrite.

Sur les lieux de la MSP, pour assurer la sécurité des intervenants, les moyens de signalisation et de sécurisation doivent être mis en œuvre (gyrophare, balisage d'urgence, EPI...).

Les fréquences radio à privilégier sont :

-Canal tactique dir 663

-Canal GR246

Le CODIS doit être avisé de l'utilisation de ces fréquences.

La sollicitation d'un citoyen (victime, témoin, requérant...) nécessite l'accord de celui-ci. L'acceptation par ce dernier le place comme collaborateur occasionnel « sollicité » du service public au terme de la jurisprudence. Une attention sera portée sur les personnes en situation de handicap, les mineurs et les adultes placés sous la responsabilité d'un tuteur. Dans ces deux derniers cas l'autorisation du tuteur légal sera recherchée.

La mise en œuvre de feux réels doit être faite dans le respect des procédures départementales et le cas échéant des dispositions spécifiques prévues dans la convention qui régit les conditions d'utilisation du bâtiment.

L'emploi d'odorant « gaz naturel » nécessite une information préalable des occupants des lieux et/ou du voisinage. Avant de quitter les lieux l'équipe pédagogique veillera à ventiler les locaux et s'assurer que les odeurs ne provoquent pas d'inquiétude auprès des habitants.

Bonne pratique : des relevés peuvent être réalisés avec l'explosimètre avant de quitter les lieux et ainsi s'assurer qu'une fuite réelle ne soit pas dissimulée par l'emploi d'odorant de formation.

Une attention particulière doit être portée par les intervenants pour éviter de créer d'éventuels dégâts ou salissures. Un kit de nettoyage est spécialement mis à disposition de l'équipe pédagogique pour laisser les lieux des MSP en bon état de propreté.

La sécurité des intervenants (apprenants / formateurs / tiers personne) est de la responsabilité de l'équipe pédagogique durant toutes les phases de la formation. Les sites

d'exercices doivent répondre aux exigences minimales de sécurité. A cette occasion les MSP sont adaptées au contexte. (Exemple : proscrire l'utilisation d'eau en présence d'énergie électrique).

L'intervention en hauteur ou sur des voies ouvertes à la circulation doit répondre aux éléments de sécurité incombant à ces environnements.

Enfin l'utilisation de gaz toxique, inflammable et/ou explosif est proscrite.

Un apprenant qui s'estime en danger grave et imminent lors d'une MSP, peut faire valoir son droit de retrait sans que cela porte préjudice à la validation de la formation. Néanmoins, en cas de situations répétées et non justifiées par ce dernier, l'équipe pédagogique veillera à s'assurer de ses aptitudes physiques et mentales notamment en appréciant ses facultés de gestion du stress.

Concevoir et animer APP

30 % du temps de la formation est consacré à la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Toutes les techniques et méthodes pédagogiques peuvent être mise en œuvre pour atteindre les compétences du référentiel (présentiel, distanciel, immersion, tutorat, MSP, APP, FOAD...)

L'équipe pédagogique adapte les techniques et outils pédagogiques en recherchant la participation active des apprenants.

Le travail en sous groupe, la discussion et la recherche de solutions, l'animation d'APP par les apprenants, sont autant de solutions qui favorisent l'implication des apprenants, ils doivent être proposés par l'équipe pédagogique.

L'organisation et la mise en œuvre des APP doit être conforme aux règles établies dans le RIOFE accompagnateur de proximité.

NB : il est conseillé que l'animation d'un APP par un apprenant se fasse en présence d'un membre de l'équipe pédagogique afin de s'assurer que la teneur des propos réponde aux éléments de doctrine en vigueur au SDIS de l'Ain.

Thèmes de MSP et APP à proposer

n°	Thème	Problématiques		Difficulté (1 à 3)	Obligatoire		APP	
		Principales	Secondaires		O	N	n°	Intitulé
1	Feu d'habitation individuelle	. Reconnaissances		1	x		1	L'analyse de la ZI et les reconnaissances(*)
		. Recherche du foyer					2	La lecture du feu et des fumées
		. Extinction du foyer					3	Les phénomènes thermiques
			. Victimes potentielles	2	x		4	La remontée de l'info (procédures radio, les messages)
			. Sauvetage ou mise en sécurité à effectuer	3	x			
			. Présence de bouteilles de gaz	2	x		5	GDO Interventions en présence de bouteilles de gaz soumises à un incendie ou à un choc
			. Départ en mode dégradé (4 SP)	3		x		
2	Feu d'habitation BBC	. Reconnaissances		1		x	6	Les constructions nouvelles (doc Bull)
		. Recherche du foyer						
		. Extinction du foyer						
3	Feu d'habitation collective appartement < R+3	. Reconnaissances		2	x		7	GDO Interventions en présence d'éléments photovoltaïques
		. Recherche du foyer					8	Le placement des engins
		. Extinction du foyer					9	Actions offensives et défensive (attaque d'atténuation)
			. Présence de public (fenêtre)	2		x		
			. Victimes potentielles	2	x			
4	Feu d'habitation collective appartement > R+3		. Propagation verticale et horizontale	3		x	10	La ventilation opérationnelle
		. Reconnaissances		2		x	11	Zonage d'intervention - Evacuation/mise à l'abri
		. Recherche du foyer						
		. Extinction du foyer						
			. Utilisation de la colonne sèche	2		x		
5	Feu de combles		. Sauvetage à effectuer sans MEA	3		x		
		. Embrasement généralisé des combles et toiture		2		x		
			. Risque d'effondrement du plancher	2		x	12	Connaissances bâtementaires
6	Feu de cave	. Reconnaissances		1	x			
		. Recherche du foyer						
		. Extinction du foyer						
			. Victimes potentielles	2	x			
			. Sauvetage à effectuer	3	x			
			. Présence de bouteilles de gaz	2	x			
			. Propagation verticale	3	x			
7	Feu de ferme		. Sécurité du binôme	3	x		13	GDO Engagement en milieu vicié
		. Reconnaissances		1	x			
		. Recherche du foyer						
		. Extinction du foyer						
			. Gestion des animaux	2		x	14	GDO Interventions en milieu agricole
8	Feu de monument historique		. Propagation horizontale	2		x		
			. Pérennité du dispositif hydraulique	2	x		15	La permanence de l'eau
			. Présence d'engrais	3	x			
9	Feu d' ERP 4ème catégorie	. Reconnaissances		2	x		16	Prévention appliquée à l' opérationnel
		. Recherche du foyer					17	Comportement et réaction au feu
		. Extinction du foyer						
			. Gestion du public	2		x		

n°	Thème	Problématiques		Difficulté (1 à 3)	Obligatoire		APP	
		Principales	Secondaires		O	N	n°	Intitulé
10	Feu d' ERP type J, U (SSI type A)	. Reconnaissances		2	x			
		. Recherche du foyer						
		. Extinction du foyer						
			. Gestion des victimes	3		x		
			. Gestion des accès	3		x		
			. Prise des informations au SSI ou/et auprès d'une personne ressource	3		x		
11	Feu d' ERP type M	. Reconnaissances		2	x			
		. Recherche du foyer						
		. Extinction du foyer						
			. Gestion des victimes	3		x		
			. Risque d'effondrement	2				
			. Protection de points sensibles (administratif)	2				
12	Feu d' atelier ou industriel	. Reconnaissances			x		18	Connaissances des engins spécifiques (BEA, CCEM, CEVAR)
		. Recherche du foyer						
		. Extinction du foyer						
			. Victimes potentielles	2		x		
			. Sauvetage à effectuer	3		x		
			. Risque chimique, toxique	2	x			
13	Feu de parc de stationnement couvert	. Reconnaissances		2		x		
		. Recherche du foyer						
		. Extinction du foyer						
			. Feu non localisé	3		x		
			. Nombreux véhicules	3		x		
14	Feu de silo	. Reconnaissances		3		x		
		. Risque d'explosion						
		. Recherche de victimes	3		x			
15	Feu de VL	. Extinction du foyer		1	x		20	NDO IUV 2016
			. VEA	2	x			
			. VEA avec une victime	3		x		
			. VL dans une station service ou borne électrique			x		
16	Feu de PL	. Extinction du foyer		1		x		
			. Feu de l'ensemble routier	2		x		
			. Utilitaire avec RAD	2		x		
			. PL TMD	3		x		
17	Feu d'aéronef (tourisme ou ULM)	. Extinction du foyer		2		x	22	GDO Interventions sur aéronef du type ULM
			. Présence d'une ou de victimes	2		x		
			. Risque d'explosion (kérosène et fusée pyro)	3		x		
18	Feu de cheminée	. Reconnaissances		1	x			
		. Extinction du foyer						
		. Risque de propagation dans les combles	2		x			
		. Intoxication CO	2	x				
19	Feu extérieur (poubelle, végétation)	. Reconnaissances		1	x			
		. Extinction du foyer						
			. Risque de propagation (VL, bâtiment,...)	2		x		
20	Odeur suspecte (hors gaz)	. Reconnaissances				x		

n°	Thème	Problématiques		Difficulté (1 à 3)	Obligatoire		APP	
		Principales	Secondaires		O	N	n°	Intitulé
21	Odeur de gaz	. Reconnaissances			x		23	Explosimétrie
		. Relevés explosimétrie						
		. Fuite sur bouteille 15 kg						
			. Fuite sur cuve	2		x		
22	Fuite sur réseau	. PGC		1	x		24	PGR / PGC
			. PGR fuite fermée	2	x			
			. PGR fuite ouverte	3	x			
			. Feu de coffret en façade	2	x			
			. Fuite de gaz enflammée	2		x		
23	Feu transformateur électrique	. Sécurisation de la ZI		2	x			
			. Présence d'une ou de victimes	2		x		

(*) Les APP en gras sont obligatoirement réalisés pendant la formation



AUTO DIAGNOSTIC POST ACTION

Nom, Prénom :

Date:

Thème de la MSP :

OBSERVER	Ce que j'ai observé :		
	Difficultés :		
	Personnes (SP, Victimes, tiers)		
	Urgence vitale :	Traumatisme / Brûlures:	Aggression:
	Intoxication/Asphixie :	Panique:	Autres :.....
	Biens		
	Incendie / Explosion :	Effondrement :	Inondation :
	Propagation :	Electricité / Gaz :	Autres :
	Environnement		
	Météo:	Nucléaire :	Chimique :
Suraccident:	Radiologique :	Autres :	
Pollution:	Biologique :		
ANALYSER	Ce que j'ai analysé :		
	Difficultés :		
DECIDER	Ce que j'ai décidé :	EFFICACITE DES ACTIONS?	
	Difficultés :		
Mes axes de travail:			

Le formateur évalue les performances de l'apprenant

FICHE D'ÉVALUATION FORMATIVE CRITERIEE

Type de MSP ☐ Cible ☐ Simple ☐ Complexe	Niveau de l'action de formation ☐ CATE COS ☐ CATE sous l'autorité d'un COS	N° de MSP:
--	---	-------------------

NOM		PRÉNOM		CIS		SESSION		DATE	////////
THÈME					FORMATEUR				

Blocs de compétences 1 et 2 : Gérer l'intervention en tant que COS ou sous l'autorité d'un COS

PRENDRE EN COMPTE LA MISSION Exploiter l'ordre de mission Positionnement de l'agrès ou s'insérer dans un dispositif	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
TRANSMETTRE LES DIFFÉRENTS MESSAGES ASLL AMBIANCE: Je suis, Je vois, Je Demande CR: Je suis, Je vois, Je fais, Je demande	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
RÉALISER LES RECONNAISSANCES Reconnaissances complètes et prise d'information Réactions immédiates	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
SÉCURISER L'INTERVENTION Veiller à la sécurité du public et des intervenants Identifier et prendre en compte les sources de danger	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
ANALYSER LA SITUATION Prendre en compte la totalité des risques Identifier les éléments influant le déroulement de l'intervention	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
DÉFINIR LA TACTIQUE ou TECHNIQUE OPÉRATIONNELLE Choisir une idée de manœuvre Adapter la réalisation selon les moyens disponibles Ordonner la mise en œuvre (SMES)	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
DIRIGER, COORDONNER ET CONTRÔLER LES MISSIONS DE L'ÉQUIPE Action attendue de la MSP (cochez)	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
DIRIGER UN SAUVETAGE ☐	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
DIMENSIONNEMENT HYDRAULIQUE ☐	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
PROTECTION DES BIENS ☐	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			

DIRIGER UNE EXTINCTION ☐	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
COLLECTER LES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES Collecter les informations provenant des équipes	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
RENDRE COMPTE Au CODIS Ou au COS/Chef de Secteur	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
VEILLER A LA SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPAGE Action extrêmement dangereuse exposant le personnel à un danger réel, vital, immédiat de manière disproportionnée.	NON: ACTION EXTRÊMEMENT DANGEREUSE		OUI
	Observations:		
	(case grisée= retire toute validation de compétences sur la MSP)		
Blocs de compétences transversales: Maintenir la capacité opérationnelle de son agrès			
CONTRÔLER LE RECONDITIONNEMENT DU VÉHICULE S'assurer des pleins, d'eau, de carburant, d'air Procéder au nettoyage et à la désinfection	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
S'ASSURER DE LA REMISE EN ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE Prise en compte du risque lié à la toxicité des fumées	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		

ÉVALUATION DE L'APTITUDE AU COMMANDEMENT DU PARTICIPANT		
	INDICATEURS	COMPORTEMENT OBSERVE
CONNAISSANCES	Techniques	
	Réglementaires	
	Du matériel	
ATTITUDE	Posture	
	Expression	
	Tenue	
HABILETÉS	Capable de mettre en œuvre ou de faire mettre en œuvre les matériels	
	Capable de guider, si besoin, son équipe	
	Capable de manager/commander son équipe	

ANALYSE de la zone d'intervention et RECONNAISSANCES

A
P
P
1



Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un apprenant, sous la forme pratique sur le terrain (analyse de l'ordre de mission, de la ZI sur parcellaire, transit puis reconnaissances).

Points clés à aborder

- En amont, analyse de la zone d'intervention :
 - lecture de l'ordre de mission, analyse sur parcellaire
 - à l'approche du sinistre
 - à l'arrivée SLL (accès, bâtiment, DECI, environnement, conditions astro-météo)
- Caractéristiques de la reconnaissance :
 - permanente
 - complète
 - systématique
 - méthodique
- Reconnaissance extérieure/intérieure
 - sur les 6 faces
 - dénomination des faces de A à D
- Différentes phases de la reconnaissance
 - initiale
 - secondaire
 - finale
- Différents éléments de la reconnaissance
 - recherche d'informations
 - type de sinistre, importance, victimes, risques, accès
 - sécurité des intervenants (coupure des énergies, risque d'effondrement)
 - conduit à la mise en place de **réactions immédiates**
 - recherche des indicateurs
 - bâtiment
 - feu, fumées, chaleur, ouverture, son

Ressources documentaires

- GDO feu de structure
- GOD Incendie fiche "les reconnaissances"

Logistique

- parcellaires
- site extérieur



La LECTURE du FEU et des FUMÉES

A
P
P
2



Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un **apprenant**, sous une forme **pratique** et par l'utilisation d'un OTR. Le **formateur** s'appuie ensuite sur des vidéos de différents incendies.

Points clés à aborder

- Rappel sur l'éclosion du feu et le triangle du feu
- Le système feu
- Les phases de développement du feu
- La lecture des indicateurs
 - fumées
 - flammes
 - chaleur
 - ouverture
 - son

Ressources documentaires

- GDO feu de structure
- GOD Incendie fiche opérationnelle "la lecture du feu et des fumées"
- Fiche "éléments de langage" Atelier développement du feu (simulateur FSTR)

Logistiques

- OTR et matériel nécessaire à son brûlage
- films vidéos des différents incendies



La REMONTEE de l' INFORMATION

A
P
P
3



Conditions de réalisation

L'atelier est mené par un **apprenant**, sous une forme **théorique** et **pratique** (rappel P2G et TPH700). L'objectif de cet atelier porte essentiellement sur la structure des messages opérationnel à destination du CODIS.

Points clés à aborder

- Rappel sur l'utilisation d'un portatif (P2G et TPH700)
- La communication du COS en opération
 - attitude du sapeur-pompier
 - relation avec les médias
- Les différents messages
 - message d'ambiance
 - message de compte-rendu
- Les éléments de langage d'un message en opération

Ressources documentaires

- IPOPS 11
- IPOPS 5
- Fiche d'utilisation du TPH700
- Fiche "Information Opérationnelle n°2 : les messages en opérations"

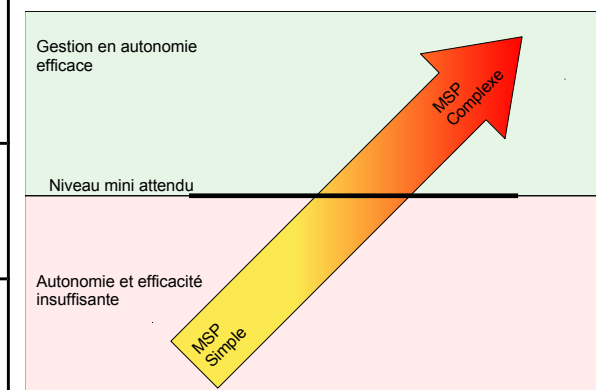
Logistiques

- postes portatifs

Carnet de bord

DATE :		DIFFICULTE : CIBLE / SIMPLE / COMPLEXE
NOM ET PRENOM DE L'APPRENANT :		
NOM DU FORACC :		
DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA MSP :		

	COMMENT J'OBSERVE ?*	BILAN :	QUE VAIS-JE LUI PROPOSER ?	ANALYSE DU NIVEAU DE L'APPRENANT
LA MISSION EST ELLE REALISEE ?	Post Action avec l'apprenant			Appréciation générale :
L'APPRENANT A-T-IL PRIS LES INFORMATIONS ?	Post action et messages radio (je vois)			
QUELS SONT LES CHOIX TACTIQUES DE L'APPRENANT ?	Post action et messages radio (je fais, je demande)			
L'APPRENANT COMMUNIQUE T IL AVEC LES AUTRES ? (équipes, conducteur, chef d'agrès, COS)	Post action (questionnement des différents acteurs)			Situation de l'apprenant :
A-T-IL MIS EN ŒUVRE DES PROCEDURE ?	Post action et messages radio (je fais, je demande)			
A-T-IL LE SOUCI PERMANENT DE LA SECURITE ?	Post action et messages radio (je fais et je demande)			



*Pour obtenir des éléments le formateur n'a nul besoin d'être présent physiquement lors la MSP. Son analyse peut idéalement se faire en fin de MSP par le questionnement des différents acteurs, l'écoute des messages radio et bien évidemment lors de l'accompagnement de l'auto-diagnostic de l'apprenant



SDIS DE L'AIN
Service Formation-Sport

PROCES VERBAL

Commission d'attribution des compétences

☐ suite à formation ☐ suite à demande de dispense de formation
chef d'agrès tout engin (CATE) en date: _____

Matricule	Nom	Prénom	CIS	Date de naissance	Bloc de compétences(1)						Suite à donner à l'agent (S)	Diplôme à éditer OUI/NON
					1	2	A	B	C	D		

Quorum 3/4, décision à la majorité, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.

(S2) : proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou des blocs non acquis.

(S3) : proposition de non validation avec nécessité de suivre la formation.

(S4) : dispense partielle de formation, indiquer le nombre de jour ou heure restant à effectuer

BLOCS DE COMPETENCES:

1: Commander une intervention en tant que COS

2: Gérer une intervention incendie sous l'autorité d'un COS

A: Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et la qualité de vie en service

B: S'impliquer dans son emploi

C: Agir au sein d'un collectif

D: Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Responsable de l'action Pédagogique Rapporteur	Officier SPV Membre	Sous officier SPV, titulaire de la formation correspondante, Membre	Directeur de l'organisme de formation Président
---	------------------------	--	--



SDIS DE L'AIN
Service Formation-Sport

PROCES VERBAL

Commission d'attribution des compétences

☐ suite à formation ☐ suite à demande de dispense de formation

chef d'agrès tout engin (CATE) en date: _____

Matricule	Nom	Prénom	CIS	Date de naissance	Bloc de compétences(1)						Suite à donner à l'agent (S)	Diplôme à éditer OUI/NON
					1	2	A	B	C	D		

Quorum 3/4, décision à la majorité, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.

(S2) : proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou des blocs non acquis.

(S3) : proposition de non validation avec nécessité de suivre la formation.

(S4) : dispense partielle de formation, indiquer le nombre de jour ou heure restant à effectuer

BLOCS DE COMPETENCES:

1: Commander une intervention en tant que COS

2: Gérer une intervention incendie sous l'autorité d'un COS

A: Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et la qualité de vie en service

B: S'impliquer dans son emploi

C: Agir au sein d'un collectif

D: Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Responsable de l'action Pédagogique Rapporteur	Officier SPP Membre	Sous officier SPP, membre de la CAP Membre	Directeur de l'organisme de formation Président
---	------------------------	---	--